

# OÙ MARCHER SUR LES RIVES DU LAC LÉMAN

**RIVES PUBLIQUES** **LE LAC POUR TOUS**

**Légende**

- ligne accessible
- contournement nécessaire
- ⌋ blocage
- tour de Léman cycliste
- - - limite communale

**Le marchepied en Suisse**

En Suisse, l'accès du public aux rives du lac varie selon les cantons, même si certains principes sont consacrés en droit fédéral. Dans le canton de Vaud, par exemple, une loi sur le marchepied consacre une servitude de passage de 2 mètres au minimum à compter de la rive naturelle ou aménagée. En outre, l'Etat s'est constitué, sur de très nombreuses parcelles, des servitudes de passage en faveur du public. Le droit de passage, même garanti par une servitude, est toutefois souvent bafoué par les propriétaires riverains; les cantons et les communes rechignent à le faire respecter.

L'association RIVES PUBLIQUES prépare une initiative populaire fédérale visant à inscrire dans la Constitution fédérale le libre accès du public aux rives des lacs, comme ce qui prévaut pour les forêts. L'objectif est de renforcer la mise en œuvre de diverses législations qui prévoient d'ores et déjà ce libre accès.

**La servitude de marchepied en France**

Article L2131-2 du Code Général de la Propriété Publique

«Les propriétaires riverains d'un cours d'eau ou d'un lac domanial ne peuvent planter d'arbres ni se clore par haies ou autrement qu'à une distance de 3,25 mètres. Leurs propriétés sont grevées sur chaque rive de cette dernière servitude de 3,25 mètres, dite servitude de marchepied.

Tout propriétaire, locataire, fermier ou titulaire d'un droit réel, riverain d'un cours d'eau ou d'un lac domanial est tenu de laisser les terrains grevés de cette servitude de marchepied à l'usage du gestionnaire de ce cours d'eau ou de ce lac, des pêcheurs ou des piétons.»

**pour un cheminement possible tout autour du lac Léman**

Le droit à usage de la servitude de marchepied va de pair avec le respect de la propriété privée et de la protection de l'environnement

# OÙ MARCHER SUR LES RIVES DU LAC LÉMAN

**RIVES PUBLIQUES** **LE LAC POUR TOUS**

**Légende**

- ligne accessible
- contournement nécessaire
- ⌋ blocage
- tour de Léman cycliste
- - - limite communale

**Le marchepied en Suisse**

En Suisse, l'accès du public aux rives du lac varie selon les cantons, même si certains principes sont consacrés en droit fédéral. Dans le canton de Vaud, par exemple, une loi sur le marchepied consacre une servitude de passage de 2 mètres au minimum à compter de la rive naturelle ou aménagée. En outre, l'Etat s'est constitué, sur de très nombreuses parcelles, des servitudes de passage en faveur du public. Le droit de passage, même garanti par une servitude, est toutefois souvent bafoué par les propriétaires riverains; les cantons et les communes rechignent à le faire respecter.

L'association RIVES PUBLIQUES prépare une initiative populaire fédérale visant à inscrire dans la Constitution fédérale le libre accès du public aux rives des lacs, comme ce qui prévaut pour les forêts. L'objectif est de renforcer la mise en œuvre de diverses législations qui prévoient d'ores et déjà ce libre accès.

**La servitude de marchepied en France**

Article L2131-2 du Code Général de la Propriété Publique

«Les propriétaires riverains d'un cours d'eau ou d'un lac domanial ne peuvent planter d'arbres ni se clore par haies ou autrement qu'à une distance de 3,25 mètres. Leurs propriétés sont grevées sur chaque rive de cette dernière servitude de 3,25 mètres, dite servitude de marchepied.

Tout propriétaire, locataire, fermier ou titulaire d'un droit réel, riverain d'un cours d'eau ou d'un lac domanial est tenu de laisser les terrains grevés de cette servitude de marchepied à l'usage du gestionnaire de ce cours d'eau ou de ce lac, des pêcheurs ou des piétons.»

**pour un cheminement possible tout autour du lac Léman**

Le droit à usage de la servitude de marchepied va de pair avec le respect de la propriété privée et de la protection de l'environnement

carte2018 "tout le Léma..."

carte évolutive avec itinéraires libres d'accès et obstacles répertoriés; accès publics au lac  
14 194 vues  
PARTAGER MODIFIER

Parcours impossible et obstacles

- Hermance
- Château de Beauregard à Chens sur Lém.
- Château de Beauregard
- Château de Nernier
- ... 57 autres

Parcours cyclistes - vélo

Servitude praticable France

3 photos

**carte interactive Franco Suisse**

VIA RHONA ST-GINGOLPH à LOCUM.

nom  
VIA RHONA ST-GINGOLPH à LOCUM

description  
VIA RHONA ST-GINGOLPH à LOCUM voie mixte en balcon panoramique

carte2018 "tout le Léma..."

carte évolutive avec itinéraires libres d'accès et obstacles répertoriés; accès publics au lac  
14 194 vues  
PARTAGER MODIFIER

Parcours impossible et obstacles

- Hermance
- Château de Beauregard à Chens sur Lém.
- Château de Beauregard
- Château de Nernier
- ... 57 autres

Parcours cyclistes - vélo

Servitude praticable France

3 photos

**carte interactive Franco Suisse**

VIA RHONA ST-GINGOLPH à LOCUM.

nom  
VIA RHONA ST-GINGOLPH à LOCUM

description  
VIA RHONA ST-GINGOLPH à LOCUM voie mixte en balcon panoramique

Une carte interactive **Franco Suisse** complète et détaillée est accessible par internet sur ordinateur ou sur smartphone à l'adresse : <http://\lelacpourtous.weebly.com/cartes.html> ou <http://\lelacpourtous.fr>

Vous pouvez choisir les infos et préparer une marche en zoomant et regardant détails et photos du secteur de marche souhaité.

Vous pouvez aussi nous rejoindre et adhérez en ligne ou par courrier au «LAC POUR TOUS»



(flashez le QRcode)

Une carte interactive **Franco Suisse** complète et détaillée est accessible par internet sur ordinateur ou sur smartphone à l'adresse : <http://\lelacpourtous.weebly.com/cartes.html> ou <http://\lelacpourtous.fr>

Vous pouvez choisir les infos et préparer une marche en zoomant et regardant détails et photos du secteur de marche souhaité.

Vous pouvez aussi nous rejoindre et adhérez en ligne ou par courrier au «LAC POUR TOUS»



(flashez le QRcode)